



# Compte-rendu du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

## Séance du 20 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt janvier à dix-sept heures trente-cinq minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Donges, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du quatorze janvier deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire et Président du C.C.A.S.

**Nombre de membres en exercice : 17**

**Nombre de membres présents : 14**

**Nombre de membres absent : 1**

**Nombre de membres excusés : 0**

**Nombre de membres excusés avec pouvoir : 2**

**Présents :** François CHENEAU, Monique PIRAUD, Didier RIAUD, Marie-Andrée PICOT, Chantal GUINARD, Yvonnick PERRIN, Danielle HERVO, Guy SICOT, Michel DESBOIS, Roselyne DAUCE, Danièle FAVREAU, Albert LEHUEDE, Roger MAHO

**Présent à partir de 17h45 :** Mikael DELALANDE

**Était absent :** Alain GIRARDEAU

**Étaient excusées avec pouvoir :** Yveline LECAMP (pouvoir à François CHENEAU), Lise BERTHO (pouvoir à Danielle HERVO).

Monsieur le Président déclare la séance ouverte, le quorum est atteint avec 16 voix délibératives.

### **Présentation des missions des associations « Les Eaux Vives EMMAÜS » et « Solidarité Estuaire »**

**Présents :**

Mme GAUTHIER Valérie : Directrice Générale de Solidarité Estuaire

M. DAGUET Olivier : Chef de service du pôle logement de Solidarité Estuaire

M. JEGO Frédéric : Directeur du pôle Nord Les Eaux Vives EMMAÜS

Mme HUNEAU Véronique : gestionnaire logement Les Eaux Vives EMMAÜS

Madame GAUTHIER et Monsieur DAGUET prennent la parole pour présenter les missions de l'association « Solidarité Estuaire ».

« Solidarité Estuaire » est composée de 5 pôles :

- Accueil, écoute, orientation
- Hébergement
- Logement
- Parentalité et petite enfance

- Personnes étrangères

Sur la commune de DONGES, « Solidarité Estuaire » intervient dans le cadre des mesures d'Accompagnement Social Lié Au Logement (ASLL) sur les logements temporaires.

Ces interventions sont financées par le département dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement. L'objectif est de trouver des solutions pérennes aux personnes en difficulté de logement.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, « Solidarité Estuaire » évalue la situation des personnes en demande de logement temporaire lors de Commission Territoriale d'Orientation. Les demandes de logement temporaire sont effectuées via la plateforme du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation.

Lors de la commission, si l'orientation vers un logement temporaire est validée, « Solidarité Estuaire » soumet la liste des ménages au CCAS pour une validation. A savoir que l'orientation vers les logements temporaires de la commune de DONGES est privilégiée pour les Dongeois.es. En 2024, il y a eu 1 ménage qui venait de l'extérieur de la commune pour 12 entrées.

« Solidarité Estuaire » intervient ensuite lorsque le ménage est installé dans le logement temporaire. Les travailleurs sociaux accompagnent dans l'ouverture des droits sociaux et préparent avec les personnes l'accès au logement. Mais bien souvent, il y a différentes problématiques à stabiliser avant d'accéder à un logement telles que la santé, la parentalité, l'insertion ... Le temps d'accompagnement est en moyenne de 18 mois, et la moyenne de séjour de 5 mois.

En 2024, 5 ménages dongeois sont sortis du dispositif des logements temporaires :

- 3 ont été dirigés vers un logement direct
- 1 vers une sous location
- 1 pour une fin d'accompagnement en raison d'un refus de proposition d'un logement social. En effet, les ménages bénéficiant d'un logement temporaire sont obligés d'accepter la proposition de logement social à partir du moment où elle est en adéquation avec la composition familiale et le lieu géographique demandé.

Les ménages intégrant les logements temporaires dongeois sont pour moitié des femmes seules avec enfants. Il y a eu également l'accueil de 3 couples avec enfants et 2 hommes seuls.

Ensuite, Monsieur JEGO et Mme HUNEAU prennent la parole à leur tour pour présenter l'intervention de l'association « Les Eaux Vives EMMAÜS » dans le cadre des logements temporaires.

Tout d'abord, Monsieur JEGO présente succinctement l'association « Les Eaux Vives EMMAÜS » qui est composée de 4 pôles d'activités pour :

- Les personnes précaires
- Les personnes étrangères
- Les personnes en souffrance psychique
- Les personnes sans domicile

Sur la commune de Donges, « Les Eaux Vives EMMAÜS » intervient dans le cadre de la gestion des logements temporaires. Monsieur JEGO rappelle que les logements temporaires sont financés par l'Etat avec l'Allocation Logement Temporaire (ALT) et par une subvention d'équilibre de la commune.

« Les Eaux Vives EMMAÜS » ont pour missions principales :

- L'accueil et la sortie des ménages : accueil et explication des attendus d'occupation, réalisation de l'état des lieux d'entrée et de sortie, inventaires
- La gestion du logement : visites régulières (1 à 2x/mois), suivi des travaux et des achats, récupération des redevances, respect du cadre de fonctionnement du dispositif, avertissement voir fin d'accueil si nécessaire, lien avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) et l'ALT, assure le logement, intervient autant que nécessaire si problèmes dans le logement...

A ce jour, à DONGES, il y a 5 logements temporaires, soit 4 maisons mitoyennes de T3 à T5, et 1 appartement T5 (location bailleur social).

Le temps d'accueil est d'environ 7 mois, il est moins long que dans d'autres communes. Avant la Covid, il y avait 2 à 3 ménages par logement. Aujourd'hui l'accueil est plus long, notamment en raison des difficultés de relogement et la crise des logements.

L'association « Les Eaux Vives EMMAÛS » effectue également de nombreuses démarches administratives : attestation d'hébergement, avenants au contrat d'hébergement, courriers de rappel au cadre et avertissement, compte-rendu de visite à domicile, courriers de fin d'accueil, etc.

En 2024, l'association dénombre plus de 100 interventions sur les logements temporaires de DONGES en lien avec la gestion des logements, la maintenance et les temps de coordinations. Il y a très peu d'impayés de participations financières. De nombreuses interventions sont en lien avec la dégradation des logements.

En effet, 3 logements sur les 4 mis à disposition par la commune ont besoin d'une réhabilitation.

Par ailleurs, à ce jour, la subvention allouée de 2300€ par la commune ne permet pas un équilibre. Le coût réel pour arriver à un équilibre est de 5000€ de subvention, cela en raison de la location d'un logement temporaire à un bailleur social. Sur les 4 dernières années, le déficit cumulé est de l'ordre de 10000€.

Aussi, l'association « Les Eaux Vives EMMAÛS » envisage de fermer le logement temporaire « rue Albert Calmette » qui est loué à un bailleur social, car l'association n'est plus en mesure d'absorber les charges non financées par la subvention d'équilibre de la commune de DONGES. La fermeture permettrait de réduire la subvention annuelle de fonctionnement aux alentours de 1300€ pour 4 logements.

A la suite des présentations, une place est laissée aux échanges et questions :

1. Monsieur LE MAIRE revient sur le public en souffrance psychique. Il questionne sur leur accompagnement sur la commune de DONGES.

« Solidarité Estuaire » possède un dispositif « SILAPSY » en lien avec le CH Heinlex de SAINT-NAZAIRE ; et « Les Eaux VIVES EMMAÛS » dispose de « Psyhabitat ». Les 2 dispositifs sont co-portés par les services de psychiatrie.

Du fait que la commune de DONGES soit rattachée au CH EPSYLAN de BLAIN, c'est davantage « Psyhabitat » qui intervient sur la commune. L'objectif est de coordonner les interventions d'accompagnement au logement avec les services de psychiatrie et la ville. Toutefois, la mise en lien est complexe en raison du manque d'effectif dans les services de psychiatrie.

2. Monsieur LE MAIRE demande comment fonctionne la gestion des logements temporaires sur les autres communes supérieures à 5000 habitants.

Certaines communes, telles que MONTOIR DE BRETAGNE, SAINT MALO DE GUERSAC, TRIGNAC, SAINT-JOACHIM et DONGES, bénéficient d'un financement ALT et délèguent la gestion des logements à une association.

D'autres communes, lorsqu'elles ont du foncier, ont des logements temporaires sans financement ALT et gèrent également l'accompagnement social.

« Solidarité Estuaire » et « Les Eaux Vives EMMAÛS » soulignent que lors de l'orientation du public vers un logement temporaire, ils ont à cœur de garantir que l'attribution se fasse en faveur d'un ménage de la commune, et ainsi privilégier les Dongeois.es pour les logements temporaires de DONGES. A défaut, les ménages vivant sur la communauté de communes sont prioritaires. Il y a des exceptions avec les violences conjugales et le besoin de s'extraire d'une commune pour une mise en sécurité.

3. Monsieur LE MAIRE interroge sur la différence entre un logement d'urgence et un logement temporaire, car dans le langage commun, il y a parfois un mélange entre les 2.

Madame GAUTHIER précise que les logements d'urgence sont financés par l'Etat. L'orientation du public se fait par la plateforme du 115. Ensuite il y a une évaluation rapide des besoins avant de réorienter vers d'autres dispositifs.

Les logements temporaires sont couplés avec un accompagnement social lié au logement, qui est une valeur ajoutée au logement d'urgence. Il n'y a ainsi pas que la dimension du logement de prise en compte mais la situation globale des ménages. Les sorties de logements temporaires se font vers des logements de droit commun. Les ménages versent une participation financière pour l'occupation du logement temporaire.

## **Approbation du Compte Rendu du Conseil d'administration du 16 décembre 2024**

### **Exposé**

Monsieur Le Président invite les membres du Conseil d'Administration à approuver le compte rendu de la séance du 16 décembre 2024.

#### **Vote :**

Pour : 16

Contre : 0

Absentions : 0

Le compte rendu de séance est approuvé à l'**unanimité** sans observation.

## **Aides Sociales facultatives accordées dans le cadre de la délégation de pouvoir**

### **Chèques Accompagnement Personnalisé**

Madame LEMARIE informe le conseil d'administration que dans le cadre de la délégation de pouvoir, il a été accordé des Chèques Accompagnement Personnalisé à 2 familles domiciliées à DONGES pour un montant total de **265 €**.

Les membres du conseil d'administration prennent acte.

*Ces aides accordées sont imputées à l'article 65134 du budget du CCAS.*

## **Aides Sociales facultatives à accorder**

Il n'y a pas eu de demande complète d'aide facultative à accorder ce mois-ci.

## **Aides Légales**

### **Frais d'hébergement- personne âgée**

1 personne âgée domiciliée à DONGES, EHPAD Le Clos Fleuri, demande la prise en charge des frais de séjour pour la première fois.

**Il est proposé de laisser l'avis à l'appréciation de la commission départementale.**

**Vote :**

Pour : 16

Contre : 0

Absentions : 0

Le conseil d'administration a décidé, **à l'unanimité**, de laisser l'avis l'appréciation de la commission départementale.

## **Aides Au Chauffage**

Madame LEMARIE informe les membres du conseil d'administration qu'il y a eu 18 demandes pour l'aide au chauffage entrant dans le barème de ressources. 17 demandes ont été sollicitées dans le délai imparti et 1 demande a été effectuée hors délai.

Le montant total pour les 18 demandes s'élève à 3420€.

Il est proposé d'accorder l'aide au chauffage pour les 18 demandes dans le barème.

**Vote :**

Pour : 16

Contre : 0

Absentions : 0

Le conseil d'administration a décidé, **à l'unanimité**, d'accorder l'aide au chauffage pour les 18 ménages.

Madame LEMARIE informe les membres du conseil d'administration qu'il y a eu 7 demandes dont les ressources dépassent le barème.

Monsieur LE MAIRE propose d'accorder une aide au chauffage de 140€ pour les ménages dont les ressources dépassent de 50€ le barème, soit pour 3 foyers pour un total de 420€.

**Vote :**  
Pour : 16  
Contre : 0  
Absentions : 0

Le conseil d'administration a décidé, **à l'unanimité**, d'accorder une aide au chauffage pour les 3 ménages dont les ressources sont supérieures de 50€ par rapport au barème.

***Ces aides accordées sont imputées à l'article 65134 du budget du CCAS.***

### **Repas des Aînés 2025**

Monsieur LE MAIRE rappelle qu'en raison des travaux sur le restaurant scolaire du site de la souchais celui-ci va être déplacé à la salle des guifettes de septembre à décembre 2025.

Aussi, il existe 2 possibilités :

- Effectuer le repas le samedi 29 novembre 2025 afin de permettre la remise en place de la salle avant le déjeuner des enfants du lundi 1<sup>er</sup> décembre.
- Déplacer la date en Janvier 2026

Monsieur LE MAIRE propose d'effectuer, exceptionnellement, le repas le samedi 29 novembre.

**Vote :**  
Pour : 15  
Contre : 0  
Absentions : 1

Le conseil d'administration a décidé, **à la majorité**, de programmer le repas des aînés le samedi 29 novembre 2025.

### **Informations diverses**

#### **Réunion « espace sans tabac » :**

Madame LEMARIE informe que, dans le cadre du contrat local de santé intercommunal, la ligue contre le cancer a proposé une réunion d'information pour la mise en place d'espaces publics extérieurs sans tabac, ciblant en particulier les lieux fréquentés par un public jeune et familial tels que les parcs.

Cette réunion aura lieu le Lundi 3 février.

#### **Collecte Solidaire de produits périodiques :**

Madame LEMARIE informe les membres du conseil d'administration que le CCAS s'est inscrit, comme l'année dernière, auprès du département pour la mise en place d'une collecte solidaire de produits périodiques. Celle-ci aura lieu en mai 2025.

#### **Atelier collectif « démarchage commercial » :**

Après plusieurs échanges avec UFC Que Choisir, Madame LEMARIE informe que l'atelier collectif sur le démarchage commercial en lien avec UFC Que Choisir aura

lieu le vendredi 25 avril de 10h à 12h à la salle polyvalente. Les inscriptions se feront auprès du CCAS.

La communication autour de cet évènement va débiter courant février.

Prochains Conseil d'Administration :

- 17 février à 17h30
- 24 mars 2024 à 17h30
- 14 avril 2024 à 17h30
- 19 mai 2024 à 17h30
- 23 juin 2024 à 17h30

**Clos et arrêté, les dits jour, mois et an.**

Fait à Donges, le 20 janvier 2025

**Monique PIRAUD**  
Vice-Présidente du C.C.A.S.

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "C.C.A.S. de Donges" and "Mairie de Donges".